

**ZONE DE GOUVERNANCE Auvergne-Rhône-Alpes**  
**ADJOINTS ADMINISTRATIFS – MOBILITE AU FIL DE L'EAU 2023 CYCLE 0**  
**DECISIONS POUR LES POSTES POURVUS**

La date d'affectation de principe est le 1<sup>er</sup> septembre 2023 pour les candidatures internes et le 1<sup>er</sup> octobre 2023 pour les candidatures externes.  
Celle-ci peut être décalée, avant ou après, s'il y a accord des services d'origine, d'accueil et de l'agent(e), conformément aux lignes directrices de gestion relatives à la mobilité.  
Le service devra faire connaître le 10 août 2023, dernier délai, les demandes de date d'affectation différée ou anticipée, en renvoyant l'annexe F signée par les 3 parties (services d'origine, d'accueil et l'agent(e).)

POSTES			CANDIDATES RETENUES		
Service	Intitulé de poste	N° poste	Nom prénom du (de la) candidat(e)	Corps	Service d'origine
<b>DDT 03</b>					
	Assistant(e) construction	0920030140	VILAGOS Valérie	Adjoint administratif	DDT 03
<b>DDT 69</b>					
	Assistant(e)	0920690181	BARLIER Célia	Adjoint administratif	SGAMI sud-est
<b>DREAL 69</b>					
	Instructeur(trice) registre transports – RCTV_312	16346C0561	BECAUD Sybille	Adjoint administratif	DREAL AURA

Les autres postes publiés sur ce cycle de mobilité ne sont pas pourvus.

La présente décision sera publiée :  
- sur l'intranet : <http://intra.portail.e2.rie.gouv.fr>  
- sur l'internet : <http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/>

A Lyon, le 24 juillet 2023

DREAL Auvergne-Rhône-Alpes  
Le directeur régional délégué

*Signé*  
Eric TANAYS